

Denis Fégné lance un appel national à signatures : Non au déremboursement des cures thermales

À l'initiative du député des Hautes-Pyrénées, Denis Fégné, et avec le soutien de parlementaires de tous bords, du CNETH et du président de l'Association des maires des communes thermales, un large appel à signatures est lancé pour défendre le maintien du remboursement des cures thermales.

Comme révélé la semaine dernière, le Gouvernement prévoit, par décret, de réduire drastiquement la prise en charge des cures thermales : de 100 % à 65 % pour les patients en affection de longue durée (ALD) et de 65 % à seulement 15 % pour les autres assurés.

Pour Denis Fégné, président du groupe d'études Thermalisme à l'Assemblée nationale, déjà intervenu lors des débats sur le budget de la Sécurité sociale pour repousser un amendement préjudiciable au thermalisme, ce projet « *est un non-sens médical et économique* ». Selon lui, remettre en cause la médecine thermique revient à ignorer plus de 60 études cliniques démontrant son efficacité. De plus, l'économie annoncée de 200 millions d'euros par la Ministre de la Santé serait rapidement annulée par les coûts de soins alternatifs. L'État et les collectivités perdraient par ailleurs d'importantes recettes fiscales générées par la filière (TVA, cotisations sociales, taxe foncière...).

Aux côtés du sénateur Jean-Marc Boyer, de Julien Dubois (président de l'ANMCT) et de Thierry Dubois (président du CNETH), Denis Fégné a donc décidé de lancer un appel citoyen pour défendre cette médecine reconnue et demander au Gouvernement de renoncer à ce décret.

Publié ce vendredi 14 novembre au matin, **l'appel a déjà recueilli plus de 1 000 signatures de parlementaires, élus locaux, professionnels de santé, patients, exploitants thermaux...**

Les personnes souhaitant soutenir le texte, qui sera publié sous forme de tribune dans un quotidien national et envoyé au Premier ministre, ont jusqu'au 19 novembre pour signer.

Le texte et le formulaire de signature sont disponibles : <https://forms.gle/x5F3K2oCr6f1d7k1A>

Pour rappel, chaque année, près de 500 000 patients atteints de maladies chroniques bénéficient d'un traitement durable grâce au thermalisme. Encadrée strictement par l'Assurance Maladie et appuyée par plus de 60 études cliniques, la médecine thermique démontre un bénéfice médical dans 90 % des cas : réduction de la douleur, amélioration de la qualité de vie, diminution du recours aux médicaments et aux hospitalisations.

La filière génère 4,8 milliards d'euros de retombées économiques annuelles et soutient 25 000 emplois directs et indirects, non délocalisables. Près de 70 % des stations se situent dans des communes de moins de 5 000 habitants. « *Affaiblir les établissements thermaux reviendrait à accroître la désertification médicale et économique* » conclut-il.

Denis Fégné

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

Contact presse : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr